



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 12 septembre 2024 à 19h00 /
2024ko irailaren 12ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 064-216400655-20240912-2024_41-DE



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
6 septembre 2024 / 2024ko irailaren 6a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Murielle ARREGUI, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Antoine COGNAUD (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-41 Promesse de vente terrain rue Burdin Bidea de l'EPFL PB à l'OFFICE 64 / EPFL PB-ek OFFICE 64-ari Burdin Bidea karrikako lur zatiaren salmenta hitzarmena

Pour rappel, par délibération du 19 septembre 2022, le Conseil Municipal validait la demande d'intervention de l'EPFL Pays Basque pour la négociation, l'acquisition et le portage d'une parcelle cadastrée AP 464, d'une superficie de 2180 m², située dans le Bourg et connectée à l'ensemble des réseaux. Le but de cette intervention était de favoriser l'émergence d'une opération de logements sociaux par le biais d'un projet d'initiative publique.

L'acquisition a été réalisée par l'EPFL Pays Basque le 22 décembre 2022 pour un montant de 280 000 € (deux cents quatre-vingt mille euros).

Par délibération du 12 avril 2023, le Conseil Municipal validait les modalités conventionnelles avec l'EPFL et autorisait M. le Maire à signer la convention de portage d'une durée de 8 ans avec un différé de 4 ans.

La Commune a par la suite sollicité l'OFFICE 64 de l'habitat pour l'étude du projet de construction de logements sociaux. L'OFFICE 64 de l'habitat a répondu favorablement pour l'acquisition de cette parcelle afin de pouvoir réaliser un programme d'environ 20 logements sociaux.

Afin de rentrer dans une phase opérationnelle, et en vertu des termes de la convention de portage, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune sollicite l'EPFL Pays Basque pour qu'il cède directement à l'OFFICE 64 de l'habitat de l'ensemble des biens immobiliers et du foncier ciblés dans ladite convention.

Cette rétrocession se fera par acte notarié et le prix de vente sera payé directement à l'EPFL Pays basque par la comptabilité du notaire chargé de l'acte.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé ci-dessus et délibéré,

VALIDE la rétrocession telle que présentée ;

AUTORISE M. le maire à signer l'ensemble des actes et contrats y afférent.

Adopté à l'unanimité sauf par Mme Bénédicte LUBERRIAGA qui ne prend pas part au vote.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

